



HAL
open science

La vigne et courtil d'Amédée V à Lyon. Note sur les comptes de la maison de Savoie appelée Le Temple (1320-1326)

Jean-Louis Gaulin

► To cite this version:

Jean-Louis Gaulin. La vigne et courtil d'Amédée V à Lyon. Note sur les comptes de la maison de Savoie appelée Le Temple (1320-1326). Guido Castelnuovo; Sandrine Victor. L'Histoire à la source : acter, compter, enregistrer (Catalogne, Savoie, Italie, XII e-XV e siècle). Mélanges offerts à Christian Guilleré, volume 1. Textes réunis et édités par Guido Castelnuovo et Sandrine Victor, p. 317-329, 2017, 978-2-919732-60-9. hal-01907058

HAL Id: hal-01907058

<https://hal.science/hal-01907058>

Submitted on 22 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'Histoire à la source:
acter, compter, enregistrer
(Catalogne, Savoie, Italie,
XII^e- XV^e siècle)**

Mélanges offerts à Christian Guilleré

Volume 1

Textes réunis et édités par
Guido Castelnovo et Sandrine Victor

L'HISTOIRE À LA SOURCE :
ACTER, COMPTER,
ENREGISTRER
(CATALOGNE, SAVOIE,
ITALIE, XII^e - XV^e SIÈCLE)

MÉLANGES OFFERTS À CHRISTIAN GUILLERÉ

VOLUME 1

TEXTES RÉUNIS ET ÉDITÉS PAR

GUIDO CASTELNUOVO ET SANDRINE VICTOR



**LABORATOIRE LANGAGES, LITTÉRATURES, SOCIÉTÉS,
ÉTUDES TRANSFRONTALIÈRES ET INTERNATIONALES**

COLLECTION SOCIÉTÉS, RELIGIONS, POLITIQUES

N° 36

© Université Savoie Mont Blanc
UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines
Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés,
Études Transfrontalières et Internationales
BP 1104
F – 73011 CHAMBÉRY CEDEX
Tél. 04 79 75 85 14
www.llseti.univ-smb.fr

Réalisation : Catherine Brun
ISBN : 978-2-919732-60-9
ISSN : 1771-6195
Dépôt légal : avril 2017

DIRECTRICE DU LABORATOIRE

Dominique Lagorgette

SOMMAIRE

<i>Christian Guilleré</i> Bibliographie raisonnée	7
<i>Présentation des auteurs</i>	17
<i>Préface</i> <i>En hommage à Christian Guilleré</i> <i>Des Pyrénées aux Alpes</i> Guido Castelnuovo et Sandrine Victor	25
Le scripteur, ses actes, ses espaces	39
<i>Una fonte documentaria controversa: la donazione del conte</i> <i>Umberto I ai canonici della cattedrale e di S. Orso d'Aosta (1040)</i> Paolo Buffo	43
<i>Une liste de sainteurs franc-comtois de l'abbaye</i> <i>de Saint-Maurice d'Agaune (fin XII^e siècle)</i> Laurent Ripart	61
<i>Notarios y escribanos de la Cancillería de Jaime I de Aragón</i> Carlos López Rodríguez	83
<i>« Tous ceulx qui vouldront user d'office de notaire et de tabellionnage [...]</i> <i>feront le serment en tel cas acoustumé [...] » (XIII^e-XV^e siècle)</i> Albert Rigaudière	103
<i>Saisir les notaires publics en Provence à travers la législation angevine</i> <i>(XIII^e-XIV^e siècle). Vers une forme de service public?</i> Laure Verdon	127
<i>De la mère à la fille. Anne et Philiberte de La Palud</i> <i>à travers leur testament</i> Jacques Paviot	141
L'archive, ses officiers, sa mémoire	157
<i>Les voyages de l'infant Jean d'Aragon d'après sa comptabilité</i> <i>et les archives de la chancellerie royale (1351-1355)</i> Alexandra Beauchamp	161
<i>Cataluña en la financiación de la guerra de Castilla: los fogajes de 1358</i> Manuel Sánchez-Martínez	173

« Lire » et « ouyr » : les procédures comptables de l'hôtel de Philippe de Bresse (1468-1490) dans les comptes des trésoriers Jean Ardoyn et Bernardin Oudry Daniela Cereia	199
Max Bruchet (1868-1929), archiviste de la Haute- Savoie et pionnier de la recherche en histoire médiévale Julien Coppier.....	211
Entre Chambéry et Turin, l'histoire partagée des archives savoyardes Jean Luquet.....	231
Le marchand, ses activités, ses princes	245
Joan d'Aldiard, mercader de Perpinyà, i la seva clientela (1307) Lluís To Figueras	249
Credit et usure. Juifs et chrétiens face à l'incertitude sur les marchés en Catalogne à la fin du Moyen Âge Claude Denjean	267
Los colores del textil. Los tintes y el teñido de los paños en la Valencia medieval Juan Vicente García Marsilla.....	283
La vigne et courtil d'Amédée V à Lyon. Note sur les comptes de la maison de Savoie appelée Le Temple (1320-1326) Jean-Louis Gaulin.....	317
Concessiones signi. Lettere di concessione di marche mercantili emanate dai conti e duchi di Savoia Luisa Gentile.....	331
La cité, ses pouvoirs, ses documents	347
La reglamentació del sistema alimentari dels canonges Regulars catalans a mitjan Segle XII Antoni Riera i Melis.....	351
La permanence du Quod omnes tangit dans les sources florentines de la fin du Moyen Âge (XIV ^e -XV ^e siècle) Ilaria Taddei.....	389
La ville de Gérone contre l'évêché d'empúries Flocel Sabaté	399
La terra, gli uomini, le scritture. Il liber FLU e la costruzione del potere signorile (Mantova, 1346-1475) Isabella Lazzarini	413

«De Communi Concordia...»

<i>Comptabilités paroissiales vénitiennes à la fin du Moyen Âge</i> Élisabeth Crouzet-Pavan et Pascal Vuillemin	421
<i>Écrire et transposer l'enquête (La grande enquête ligure de 1509)</i> Fabien Lévy.....	443
La montagne, ses châteaux, ses campagnes	459
<i>Le servage en Savoie et en Catalogne: regards croisés (VIII^e-XIII^e siècle)</i> Nicolas Carrier.....	463
<i>Gestion indivise d'une montagne disputée. La montagne du Lou et les quatre paroisses de Maurienne (XIII^e-XVI^e siècles)</i> Fabrice Mouthon	481
<i>Fams immortalitzades. El "mal any primer" (1333-1334) dins l'annalística catalana de la baixa edat mitjana</i> Pere Benito i Monclús & Joan Montoro i Maltas	503
<i>La forteresse et le bourg de Château-Gaillard (Haute-Savoie) au Moyen Âge d'après les comptes de la châtellenie</i> Matthieu de la Corbière	521

LA VIGNE ET COURTIL D'AMÉDÉE V À LYON.
NOTE SUR LES COMPTES DE LA MAISON DE SAVOIE
APPELÉE LE TEMPLE
(1320-1326)

JEAN-LOUIS GAULIN

Lorsque le comte Amédée VIII de Savoie fit le projet de fonder à Lyon un monastère à l'usage des frères de l'Ordre des Célestins au début du XV^e siècle, il donna à ceux-ci « [sa] maison sise... entre le Rhône et la Saône, maison de Savoie... couramment appelée *Le Temple* »¹. L'ancienne maison des Templiers avait d'abord été transférée à l'Ordre de l'Hôpital en application des décisions prises au Concile de Vienne qui avait supprimé l'Ordre militaire (bulle *Ad providam*, 2 mai 1312)². Trois ans plus tard, les Hospitaliers qui possédaient déjà une commanderie à Lyon cédèrent cette « maison [...], qui fut jadis aux Chevaliers du Temple, avec une chapelle, des granges, des étables et d'autres bâtiments, avec des vignes, des jardins et d'autres biens... » au comte Amédée V de Savoie en contrepartie d'une rente annuelle de trente-cinq livres³.

Au temps du même concile, Philippe le Bel avait imposé au seigneur-archevêque de lui abandonner la juridiction sur la cité rhodanienne par le traité de Vienne (avril 1312). C'est donc dans une ville récemment incorporée au Royaume que le comte de Savoie prit possession du tènement

-
- 1 Jean-Louis GAULIN, «La fondation du couvent des Célestins par Amédée VIII (25 février 1407)», *Lyon, entre Empire et Royaume (843-1601). Textes et documents*, sous la direction d'Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 460-467.
 - 2 Julien THÉRY, «Vienne, concile de», *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, sous la direction de Nicole Bériou et Philippe Josserand, Paris, Fayard, 2009, p. 957-958.
 - 3 Léopold NIEPCE, *Le Grand-Prieuré d'Auvergne (Ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem)*, Lyon, Henri Georg, 1883, p. 114-117. L'acte de cession du 15 juillet 1315 est dans Jean-Pierre Moret de Bourchenu Valbonnais, *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins...*, T. 2, *Recueil de titres...*, Genève, Fabri et Barrillot, 1721, p. 158-159. L'original se trouve à Turin, dans le fonds cité à la n. 7.

et de la maison désormais dite de Savoie ou du Temple⁴. Le comte disposait à présent d'une résidence permanente dans la ville française la plus proche de la Savoie⁵. À un moment où la guerre delphino-savoyarde redoublait d'intensité, le contrôle de cette demeure rendait plus aisée aussi la coordination des possessions comtales situées sur le Rhône – une grande partie du Viennois était alors sous domination savoyarde – et la Saône, où Amédée V tenait, à quelques kilomètres au nord de Lyon, la chàtellenie de Rochetaillée⁶.

Conservée à l'Archivio di Stato de Turin, une petite série de quatre comptes «du revenu de la vigne et du courtil» de la «maison de Lyon», renseigne sur les modalités de l'administration de ce domaine dans les années suivant son acquisition⁷. Nous en donnons une première présentation en amical hommage à Christian Guilleré dont les travaux ont renouvelé notre connaissance de la documentation financière savoyarde d'époque médiévale.

1. Les comptes de la « maison de Lyon »

Les quatre comptes de la maison de Lyon – ils couvrent les années 1320 à 1326 – sont rendus par un même administrateur, un certain «François, curé de Décines, chapelain et recteur»⁸. Ils présentent des

-
- 4 Voir le dossier de textes traduits et présentés dans *Lyon, entre Empire et Royaume (843-1601)*, op. cit., p. 311-412 et *Lyon, de l'Empire au Royaume Lyon: autour du rattachement de Lyon à la France, 7^e centenaire du traité de Vienne (avril 1312). Actes du colloque de Lyon, 27-28-29 septembre 2012*, éd. par Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin et Xavier Héлары, à paraître.
- 5 Jusqu'alors, les comtes de Savoie de passage à Lyon logaient dans des établissements ecclésiastiques. Lors du couronnement du pape Clément V, par exemple, Amédée V et sa *familia* furent les hôtes de l'abbaye d'Ainay, cf. : Étienne COLLET, «Entre Saône et Rhône. Les rencontres diplomatiques de l'hiver 1305-1306 entre Amédée V de Savoie, Philippe le Bel et Clément V», *Les relations diplomatiques au Moyen Âge: formes et enjeux, XLI^e Congrès de la SHMESP (Lyon, 3-6 juin 2010)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 209-218.
- 6 A. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey. Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*, Lyon, PUL, 2006 (Collection d'histoire et archéologie médiévales, 14), p. 56-82.
- 7 Archivio di Stato di Torino (désormais ASTO), Inv. 87, *Materie ecclesiastiche, Regolari di là dei monti*, mazzo 2/1, fascicoli 2 à 5. L'étude de ces comptes entre dans le cadre du programme GEMMA «Genèse médiévale d'une méthode administrative», coordonné par Armand Jamme (CNRS, UMR5648-CIHAM) et soutenu par l'Agence nationale de la Recherche, sur l'évolution et la diffusion des pratiques comptables dans les principautés du Sud-Est de la France actuelle, Dauphiné, Provence, Savoie et Venaissin, entre le XIII^e et le début du XVI^e siècle.
- 8 Compte n° 1, p. 1 : «*Computus domini Francisci curati de Dissines capellani et rectoris domus de Lugduno quondam templi...*» (désormais les citations renvoient au compte, numéroté comme dans le Tableau 1, et à la peau).

ressemblances évidentes avec les comptes de châteltenie au moyen desquels l'administration savoyarde contrôlait les revenus et les dépenses effectués dans des territoires économiquement et culturellement disparates⁹. Leur originalité tient à l'application de la méthode administrative élaborée en Savoie à une possession située hors du comté.

D'un point de vue matériel tout d'abord – et bien qu'ils soient aujourd'hui conservés à plat¹⁰ –, les comptes de la maison de Lyon sont composés de feuilles de parchemin cousues bout à bout pour former des rouleaux. La largeur des feuilles est tout à fait semblable à ce que l'on observe en Savoie avec une valeur quasiment fixe autour de 24 à 26 cm qui s'explique par la nécessité d'harmoniser l'archivage. Leur longueur moyenne, 70 cm, est elle aussi proche des comptes savoyards du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle. Composés de deux ou trois peaux, les comptes lyonnais mesurent un peu plus de 2 m 20 pour le plus long et un peu moins d'un mètre pour le plus court¹¹. Leur mise en page suit les usages établis au temps de Pierre II de Savoie (mort en 1268) et perfectionnés au début du XIV^e siècle¹². Trois colonnes structurent le document : à gauche, les rubriques (*tituli*) permettent d'identifier les types de recettes, et aussi, quoique de façon moins nette, les grandes catégories des dépenses ; la majeure partie de la page est occupée, au centre, par le texte justifiant la recette ou la dépense ; à droite se trouve la somme mise en recette ou dépensée. Verticalement, le

9 Voir la bibliographie de Christian Guilleré rassemblée en tête de ce volume. Sont particulièrement utiles à notre propos : Guido CASTELNUOVO et Christian GUILLERÉ, « Les finances et l'administration de la Maison de Savoie au XIII^e siècle », dans *Pierre II de Savoie. "Le petit Charlemagne" († 1268)*, études publiées par Bernard Andenmatten, Agostino Paravicini Bagliani, Eva Pibiri, Lausanne, 2000 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 27), p. 33-125 et Christian GUILLERÉ, « Dernières recherches sur les comptes de châteltenies savoyards », *Le gouvernement des communautés politiques à la fin du Moyen Âge. Entre puissance et négociation : villes, finances, État, Actes du colloque en l'honneur d'Albert Rigaudière*, textes réunis par Corinne Leveleux-Teixeira, Anne Rousselet-Pimont, Pierre Bonin et Florent Garnier, Paris, Éditions Panthéon-Assas, 2011, p. 327-354. Les comptes de châteltenie savoyards du XIII^e siècle sont partiellement consultables sur le site <http://castellanie.net/>.

10 Ces comptes ne sont pas conservés à l'Archivio Camerale de la via Piave – là où est normalement archivée la documentation financière – mais à l'Archivio di Corte de Piazza Castello, dans le fonds qui rassemble depuis le XIX^e siècle les archives concernant les institutions ecclésiastiques (« *Materie ecclesiastiche* »).

11 Voir Tableau 1. La longueur moyenne (70, 18 cm) est calculée sans la deuxième peau du quatrième compte. Points de comparaison dans C. GUILLERÉ, « Dernières recherches », *op. cit.*, p. 330-332.

12 Christian GUILLERÉ et Guido CASTELNUOVO, « De la comptabilité domaniale à la comptabilité d'État : les comptes de châteltenie savoyards », dans *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, sous la direction de Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2006, p. 213-230.

document est rythmé par les rubriques, et par des alinéas qui rendent bien visibles les sommes intermédiaires (nos sous-totaux).

Toujours en conformité avec les pratiques savoyardes, chacun des comptes présente très peu de ratures parce qu'ils donnent l'état final, mis au net, des recettes et des dépenses effectuées par le recteur. La rédaction fait suite à la vérification réalisée par des auditeurs agissant au nom du comte et des institutions financières centrales. En février 1322, l'audition du premier compte conservé (qui est très probablement aussi, comme nous le verrons, le premier compte rendu pour la maison du Temple) a lieu, avec une évidente solennité, en présence d'Amédée V et de deux de ses familiers¹³. Les trois comptes suivants sont vérifiés par Jean dit Aiguebelle, un clerc auditeur dont l'activité au service d'Amédée V et de son fils et successeur Édouard est bien attestée par ailleurs.

Sur deux points toutefois, les comptes de la maison de Lyon s'éloignent de leur modèle. On note tout d'abord que la vérification a été effectuée sur place, *apud Lugdunum*, alors que la pratique ancienne de l'audition itinérante n'était plus de mise en Savoie depuis la fin du XIII^e siècle. À partir du moment où l'administration centrale a été fixée au château de Chambéry (1295), les officiers chargés de la gestion du domaine se déplaçaient, en règle générale, jusqu'à la capitale du comté où se déroulait le rituel de la vérification comptable¹⁴. Peut-être le choix de l'audition à Lyon laissait-il à Amédée V et à ses officiers la possibilité de vaquer à d'autres affaires dans la cité rhodanienne¹⁵. Le choix d'un homme d'Église pour administrer ces possessions lyonnaises est une autre exception aux usages savoyards. Il est rare en effet de trouver un chapelain, curé de paroisse par ailleurs, en charge

13 « *Computus [...] receptus presente dicto domino comite apud Lugdunum in domo predicta per magistrum Andream Bonichristiani de Pisis et Philipum de Segu[sia] familiares domini* » (compte n° 1, p. 1). *Andreas Bonichristiani de Pisis* est maréchal de Savoie : « *libravit magistro Andrea de Pisis marescalco domini* » (ASTO, Inv. 16, Camerale Savoia, rot. 7 (1318 - 1319), p. 5 ; il est cité dans les protocoles du notaire Jean Métral : « *Magister Andrea Bonichristiani de Pisis* » (ASTO, Ducale, Registri neri, Jean Métral, n° 128, 1325-1335, fol. 5) ; châtelain de Rossillon en 1331-1336 (François RABUT, « Liste des châtelains de Bresse et de Bugey », *Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 32, 1893, p. 117-176, à la p. 158).

14 C. GUILLERÉ, « Dernières recherches », *op. cit.*, p. 329.

15 Un seul des trois déplacements de Jean dit Aiguebelle à Lyon est enregistré dans la documentation qu'il a contrôlée : « *Libravit ad expensas Iohannis dicti Aquabella vacantis ad receptionem presentis computi per quatuor dies finitos die iovis XX die mensis septembris incluso die recessus sui de Lugduno cum roncino locato...* » (compte n° 2, p. 3). Les deux autres déplacements n'étant pas inclus dans les dépenses de la maison de Lyon, on peut conjecturer qu'ils ont été pris en charge par la trésorerie générale dans le cadre d'une mission plus large. Mais cela reste une hypothèse puisque les comptes des trésoriers ne sont pas conservés pour les années 1319 à 1330.

de la gestion de droits ou biens comtaux¹⁶. Il est vrai que cette résidence sans vocation militaire n'avait pas besoin d'un noble à sa tête. À défaut d'information sur ce François curé de Décines, on remarque que sa paroisse faisait partie de l'archiprêtré de Meyzieu (naguère Département du Rhône, auj. Métropole de Lyon), en terre d'Empire, et qu'elle était placée sous le patronage de l'archevêque de Lyon Pierre de Savoie (1308-1332), qui était aussi le neveu d'Amédée V.

2. L'administration de la résidence du comte à Lyon

Le recteur avait pour mission principale d'administrer les terres plantées en vigne et les jardins qui dépendaient de la maison et d'entretenir les bâtiments destinés au logement du comte et de ses proches. En février 1322, c'est l'ensemble de l'Hôtel du comte – Amédée V étant probablement accompagné de son épouse Marie de Brabant et de plusieurs de leurs filles – qui séjourne à Lyon pendant huit jours¹⁷. À trois reprises, le prince Édouard et son escorte passent par Lyon en 1321, et font main basse sur les réserves en vin de la maison paternelle¹⁸... La venue d'officiers ou d'artisans spécialisés mandatés par le comte est plusieurs fois signalée. À l'inverse, le recteur effectue, à cheval, des déplacements hors de Lyon en direction de Trévoux et Tournus au nord et de Saint-Symphorien d'Ozon, chef lieu d'une importante châellenie en Viennois, au sud. Pour son activité, le comte lui accorde un salaire annuel de quinze livres fixé par une convention dont le curé conserve le texte par devers lui¹⁹.

Les comptes rendus par le recteur adoptent la langue, la structure et le lexique de la documentation financière savoyarde. Ils sont entièrement écrits en latin, à l'exception de quelques rares toponymes laissés en vernaculaire (par exemple le pont *de Enz* pour Pont-d'Ain, *Tornuecz* pour Tournus) ou anthroponymes (*Moudon, lo Rat...*). Tous les chiffres sont romains. La structure des quatre documents est standardisée²⁰: tout d'abord un

16 Un autre exemple toutefois: Pierre Moreri, chapelain et receveur des recettes et des dépenses du Bourget de 1289 à 1301, cf. Christian GUILLERÉ et Jean-Louis GAULIN, «Des rouleaux et des hommes. Premières recherches sur les comptes de châellenies savoyards», *Études Savoisiennes*, 1, 1992, p. 51-108, n. 50 à la p. 57.

17 «*Idem libravit ad expensas hospicii domini comitis predictum (sic) factas per manum dicti magistri Andree apud Lugdunum per octo dies finitos dicta die sabbati inclusive XXVII die februarii...*» (Compte n° 1, p. 2). L'année suivante, on entreprend des travaux «*in camera in qua iacebat domina comitissa et filie*» (compte n° 2, p. 2).

18 «*Idem libravit ad expensas domini Eduardi quas dictus Edduardus seu eius familiares, invito ipso domino Francisco, ceperunt [...]: XVI sommatas vini de Trivorchio et VIII sommatas vini Lugduni*» (compte n° 1, p. 1).

19 Compte 1, p. 3: «*ut per litteram domini de conventionem quam [Franciscus] habet et eam penes se retinet pro tempore futuro*».

20 C. GUILLERÉ, «Dernières recherches», *op. cit.*, p. 322.

court prologue, puis l'exposé des recettes et celui des dépenses, le bilan comptable enfin.

Les recettes en nature (pour l'essentiel ici du vin, et les produits du courtil) peuvent être soit directement affectées à divers destinataires, soit mises en vente sur le marché local (*venditiones*). Les revenus du domaine étant limités, une part importante du budget provient de recettes extérieures (en nature ou en argent). Parmi ces apports extérieurs (*forisseca, forinseca*), on trouve par exemple d'importants versements en argent faits par le châtelain de Saint-Symphorien, ou encore un chargement de foin, arrivé par bateau, pour nourrir les chevaux de l'Hôtel du comte²¹.

Les dépenses sont de deux types : les *expense* qui sont des dépenses courantes ordonnées par le recteur lui-même, et les *librate* qui correspondent à des paiements effectués par le recteur à la demande (le plus souvent écrite, sur la foi d'une *littera de mandato domini*) du comte ou de son représentant. Pour justifier certaines des dépenses, notamment celles qui concernent des achats importants ou du travail salarié, le recteur produit des justificatifs détaillés (*particula*) dont les auditeurs prennent connaissance. L'existence de ces justificatifs est mentionnée dans le compte final, mais ils ne sont pas transcrits. Parfois mis en difficulté par des recettes ou des dépenses visiblement anormales – les comptes ne mentionnent aucun document antérieur à 1320 qui tiendrait lieu d'extentes²² – le recteur est tenu de fournir des explications. Si quatre tonneaux de vin de Trévoux manquent en 1321, c'est parce que les agents de l'archevêque de Lyon s'en sont emparés sans son accord. Et lorsque, en 1324, le revenu du courtil est insignifiant, il se justifie en rappelant que le comte Édouard a séjourné plusieurs fois à Lyon et en invoquant la maladie et le décès du jardinier (« *propter infirmitatem ortolani qui ex ea mortuus fuit* »)²³... D'un compte à l'autre, des sommes, au

21 « *Receptit a Guichardo Ponzardi nunc castellano Sancti Simphoriani: C solidos vien. lugd.* » (compte n° 4, p. 1) « *Fenum de forisseca: Idem reddit computum quas recepit ad portum Templi a Peroneto Terleti II navatas feni* » (compte n° 1, p. 1). Dans le compte suivant, ce *Peronetus Terleti* est qualifié de receveur du comte à Bourg-en-Bresse.

22 Les extentes savoyardes, semblables aux terriers ou censiers, servaient de référence à l'administration au moment de la reddition des comptes par les châtelains. Voir Nicolas CARRIER et Fabrice MOUTHON, « Les extentes de la principauté savoyarde (fin XIII^e-fin XV^e siècle) : étude d'une source et de ses apports à la connaissance des structures agraires dans les Alpes du nord », *Terriers et plans-terriers. Actes du Colloque national de l'Association d'Histoire des Sociétés rurales et de l'École nationale des Chartes, Paris, 23 au 25 septembre 1998*, Paris, 2002, p. 217-242.

23 Compte n° 1, p. 1 et compte n° 3, p. 1. Le compte n° 4 signale une maigre recette de 15 sous « *pro porris* » pour l'année 1324.

débit ou au crédit de l'administrateur, peuvent être reportées pour éviter des transferts d'argent (*arreragia*).

Une dernière caractéristique fait de ces comptes des documents savoyards: ils utilisent explicitement le style de la nativité bien qu'ils soient rédigés dans une ville où l'année commençait à Pâques²⁴.

Plusieurs arguments incitent à voir dans le plus ancien compte conservé, celui qui couvre les années 1320-1322, le premier de cette petite série documentaire qui visait à assurer l'emprise de l'administration chambérienne sur ce domaine acquis en 1315. Ce compte précise en effet que si le recteur s'est versé à lui-même son salaire de l'année 1321 (de même que les châtelains enregistraient leur salaire comme une dépense interne à la châteltenie dont ils assuraient la garde), c'est le châtelain de Saint-Symphorien qui a fait l'avance du salaire pour l'année 1320. On remarque aussi que la mention de pièces justificatives (*ut in particulis*) n'apparaît qu'à partir du deuxième compte, de même que celle d'arriérés (*arreragia*). Il est donc assez probable que le recteur ait pris ses fonctions au 1^{er} février 1320, jour du début du premier exercice comptable, et que le premier compte conservé soit aussi le plus ancien rédigé par ce recteur.

3. La vigne et le courtil

Les quatre comptes rendus par François, curé de Décines et recteur de la maison de Lyon, constituent un bel exemple d'extension de la culture comptable élaborée dans le comté de Savoie à une possession limitrophe. Comme les comptes de châteltenie savoyards, les comptes savoyards de la « maison de Lyon » sont très analytiques et apportent des informations sur des thèmes variés: les travaux entrepris pour transformer la *domus Templi* en résidence comtale, l'administration des terres les plus occidentales du comté, les liens entre ce domaine et la ville. Nous nous limitons dans cette note à présenter les recettes et dépenses de la vigne et du courtil.

Dépenses et paiements sont exprimés en viennois de Lyon (*denarius viennensis Lugduni*, ou de *Lugduno*), une monnaie de compte alignée sur le denier viennois que les officiers de Philippe le Bel appellent dès 1300 la « monnaie viennoise d'Empire »²⁵. À deux reprises seulement, les comptes de 1323-1325 et 1325-1326 mentionnent des paiements exprimés en

24 « *prima die februari anno M° CCC° XXII° a nativitate sumpto* » (compte n° 1, p. 3).

25 Monnaie de Lyon et monnaie de Vienne ont la même valeur dans les quatre comptes. Sur la question, voir Étienne FOURNIAL, « Monnaie de Lyon et monnaie de Vienne. La circulation monétaire en Lyonnais et en Forez au XIII^e siècle », *Cahiers d'Histoire*, IV, 1959, p. 103-130 (la référence au viennois d'Empire est à la p. 128) et Édouard PERROY et Étienne FOURNIAL, « Réalités monétaires et réalités économiques », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 13^e année, n. 3, 1958, p. 533-540.

tournois. Les montants font l'objet d'une conversion dans la partie finale des documents qui se réfère à la parité officielle de 4/5 entre cette monnaie royale et le viennois (de Lyon ou d'Empire)²⁶. Une vue panoramique des comptes montre que les revenus propres à la maison de Lyon sont modestes et ne permettent pas d'entretenir le domaine et les bâtiments²⁷. Ce sont les versements en argent (*forinseca*) et la livraison d'importantes quantités de vin de Bourgogne partiellement vendues à Lyon en 1320 et 1321 qui rétablissent l'équilibre des comptes. En d'autres termes, les dépenses effectuées pour l'entretien de la résidence et le ravitaillement des hôtes exigent un apport de ressources extérieures.

Topographiquement, les comptes connaissent trois éléments – la vigne, le courtil et la maison – qui composaient déjà le tènement des Templiers acquis par le comte de Savoie. Cette propriété, rappelons-le, se trouvait dans la partie méridionale de la presqu'île formée par la confluence du Rhône et de la Saône. Dans ce faubourg aux allures de campagne qui faisait face à la cité de Lyon à laquelle un seul pont le reliait, les fondations religieuses furent nombreuses au XIII^e siècle. La maison de Savoie voisinait avec le couvent des frères prêcheurs à l'est et s'étendait à l'ouest jusqu'aux bords de la Saône²⁸. Au sud, de vastes terrains non bâtis appartenaient à l'abbaye d'Ainay alors située à la pointe de la confluence²⁹. La *domus de Templo* devait un petit cens à ces moines bénédictins, dont le recteur s'acquitta à son tour à partir de 1320. Il payait la dîme sur les revenus de la vigne, un tiers pour Ainay, deux tiers pour l'église de Saint-Nizier³⁰. La maison et ses dépendances s'élevaient en bord de Saône, à proximité du port du Temple (*portus Templi*), et servaient quelques fois à entreposer des marchandises en transit. Les documents comptables ont gardé la trace, par

26 Compte n° 3, p.2 et compte n° 4, p. 1.

27 Voir Tableau 2: Revenus et dépenses en argent de la vigne et courtil (en viennois de Lyon).

28 Une autre maison de Savoie était située en rive droite de la Saône à proximité du quartier canonial. Cette maison canoniale – parfois confondue avec la maison acquise par le comte de Savoie en rive gauche – est mentionnée pour la première fois en 1287 lorsque Pierre d'Aoste, archidiacre élu archevêque, la lègue à son frère Boniface d'Aoste, chanoine de Lyon. Cf. Jean BEYSSAC, *Notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon. L'hôtel ou maison de Savoie*, Trévoux, 1912.

29 Sur Lyon à la fin du Moyen Âge, lire Jacques ROSSIAUD, *Lyon 1250-1550. Réalités et imaginaires d'une métropole*, textes réunis par Jean-Louis Gaulin et Susanne Rau, Seyssel, Champ Vallon, 2012 (avec localisation des ports urbains à la p. 50). On peut encore consulter Arthur KLEINCLAUSZ, *Lyon des origines à nos jours. La formation de la cité*, Lyon, Pierre Masson, 1925, p. 10-20.

30 «*Item libravit fratri Humberto de Mura pro servicio dicte domus dictorum duorum annorum in festo beati Martini hiemalis anno CCC° XXI° debito monasterio athanacensi: XXIII solidos vien. lugd.*», compte 1, p. 3. La dîme est signalée dans les deux comptes en gestion directe (compte n° 1, p. 1 et compte n° 3, p. 1).

exemple, d'un précieux chargement en provenance de Paris et de Chalon. Il contenait plusieurs coffrets appartenant au comte et à la comtesse qu'il fallut surveiller toute une nuit avant de les réexpédier à Saint-Symphorien³¹. Derrière cette maison, en direction du couvent des frères prêcheurs et au sud en direction d'Ainay, se trouvent la vigne et le courtil (*vinea et curtulis*), deux espaces que les comptes distinguent très clairement³².

Situé entre la maison du Temple et le couvent des Jacobins, le courtil fournit des produits destinés à l'alimentation des résidents et au marché urbain lorsque des excédents existent. Exploité en faire-valoir direct en 1320 (le recteur dépense quarante sous pour faire bêcher son jardin), il est ensuite concédé à un jardinier en l'échange de la moitié de la récolte (« *ad medietatem sine aliquibus expensis pro parte domini contingentis* »)³³. On y fait pousser des poireaux, des choux, des oignons, de l'ail mais aussi du chanvre et même du blé. Les revenus tirés de la vente sont faibles (cinq livres pour la meilleure année), mais on ignore le nombre, sans doute très variables, de bouches à nourrir. Une recette en huile de noix se trouve aussi dans les comptes, provenant de quelques noyers plantés dans le courtil et dans la vigne.

La vigne du Temple faisait partie de cette couronne qui entourait la ville de Lyon – et beaucoup d'autres villes de l'occident à la fin du Moyen Âge. Dans la presqu'île, ce vignoble suburbain occupait « tout le côté d'aval... jusqu'au Jacobins »³⁴ et à la maison du Temple. L'exploitation de cette vigne, dont la superficie n'est pas directement connue, se fait alternativement en faire-valoir direct (*ad manum domini*) et en faire-valoir indirect (*ad medium vinum*). Le premier et le troisième compte couvrent chacun les deux années viticoles (1320 et 1321 ; 1323 et 1324) durant lesquelles l'ensemble des travaux a été réalisé par des salariés sous la surveillance du recteur. Le deuxième et le troisième comptes, en revanche, ne portent que sur une

31 « *Item una giba que venit de Parisiis et de Cabilone per aquam ubi erant quam plures cophinelli domini et domine custodienda ante domum Templi per unam noctem et [...] postea mittenda domino apud sanctum Simphorianum per aquam, ut in particulis*, compte n° 3, p. 2.

32 Des fouilles archéologiques réalisées place des Célestins, à l'emplacement des anciens jardins du couvent, n'ont exhumé « aucun témoin des bâtiments du couvent des Templiers, puis des Célestins », voir *Lyon, les dessous de la Presqu'île, Bourse - République - Célestins - Terreaux*, sous la direction de Catherine Arlaud, Lyon, Service régional de l'archéologie, 2000, p. 41.

33 Année 1321, compte n° 1, p. 2.

34 Des détails sur le vignoble lyonnais dans Jean DÉNIAU, « La vigne et le vin à Lyon au XV^e siècle », *Études rhodaniennes*, 6, 1930, p. 263-276, aux p. 267 et 268. Plus en général, Roger DION, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, 1959, p. 463-472 de l'éd. Paris, Flammarion, 1977.

année chacun (1322 et 1325) et ne font apparaître que la part de la récolte remise au seigneur-comte par le viticulteur qui a pris à bail ladite vigne.

Lorsque la vigne est en gestion directe, les comptes détaillent les techniques viti-vinicoles et leur coût. La dépense, qui est assez constante (en moyenne 22 livres par an), se répartit entre les façons culturales, l'échalassage et la tonnellerie. Si les frais de remise en état de la grande cuve du cellier (*tina*) et des tonneaux (*tonellus*, *dolium*) sont minimes, l'achat et la pose des échelas et des liens en osier représente, comme dans le vignoble du Lyonnais étudié par Marie-Thérèse Lorcin³⁵, plus d'un tiers des dépenses. Les façons de la vigne étaient classiques : déchausser et recouvrir les pieds de vigne deux fois l'an (*fossorare*, *binare*), tailler en mars (*putare*), échalasser (*fichare* et *ligare*), effeuiller (*effoliare*). Les vendanges sont réalisées uniquement par des femmes, tandis que les hommes transportent le raisin jusqu'au cellier. Notre documentation ne cite pas de noms de cépages, et ne nous informe pas non plus sur les techniques de vinification. Elle permet de connaître en revanche la récolte de la vigne du Temple dont le volume varie du simple au double selon les années et quel que soit le mode d'exploitation³⁶. Le vin produit étant normalement consommé sur place, les données manquent pour calculer la valeur marchande de la récolte et le rapport entre les dépenses et le revenu. Mais quelques indices montrent que la location de la vigne à mi-fruits était certainement d'un meilleur rapport. Dans tous les cas, le résultat était un vin rouge, le « vin pur de Lyon » (*vinum purum de Lugduno*), de qualité supérieure au « vin de couvent » (*vinum conventus*) que le curé de Décines destinait aux travailleurs de la vigne comtale. Ce vin de Lyon – dont le surplus est vendu à une taverne (*ad tabernam*) – ne satisfaisait probablement pas le prince, ses conseillers et les gens de son Hôtel qui consommaient en grande quantité, lorsqu'ils demeuraient à Lyon, du vin apporté à grands frais de la Bourgogne du Sud (vin de Tournus, vin d'Uchizy)³⁷...



-
- 35 Marie-Thérèse LORCIN, *Les campagnes de la région lyonnaise aux XIV^e et XV^e siècles*, Lyon, Imprimerie Bosc Frères, 1974, p. 57-67.
- 36 Tableau 3 : Dépenses et récolte de la vigne de la maison de Lyon. Des points de comparaison (documentaire sinon géographique) se trouvent dans l'ouvrage de Christian GUILLERÉ et Anthony PINTO, *La vigne et le vin dans les pays de Savoie, des origines à nos jours*, Grignon, éditions 3dvision, 2015, p. 18-35.
- 37 Le transport jusqu'à Lyon de tonneaux de vins dits de Trévoux (Ain) et Uchizy (Saône-et-Loire) dus au comte par l'abbé de Tournus occasionnent d'importantes dépenses rassemblées dans une rubrique spécifique, « *expense portagii* » (comptes n° 1 et n° 2).

Les comptes de la vigne et du courtil de la maison de Lyon valent tout d'abord par leur originalité documentaire qui fait entrer cette possession lyonnaise dans la *koinè* de la comptabilité savoyarde. Par le support, la structure, la langue et la technique de vérification, ces documents financiers lyonnais relèvent de la culture comptable mise au point dans la principauté de Savoie au milieu du XIII^e siècle et perfectionnée au début des années 1300.

Les comptes de cette maison acquise par Amédée V permettent aussi de revenir sur les relations entre le comte de Savoie et la ville de Lyon. Alors que l'on a parfois prêté à Amédée V l'intention de se saisir de cette ville, nous constatons que c'est seulement après l'intégration de Lyon au Royaume que le comte de Savoie y acquies une résidence permanente³⁸. Cette maison de Lyon avait une fonction résidentielle qui ne disparut pas avec la fondation du couvent des Célestins par Amédée VIII. Celui-ci se réserva en effet le droit d'y loger avec sa famille et ses conseillers. Au XV^e siècle, la maison devenue hôtel servait de logement aux ambassadeurs savoyards³⁹.

L'enregistrement détaillé des dépenses et recettes de la vigne et du courtil jette enfin une lumière inédite sur l'évolution de cette aire qui correspond actuellement au quartier des Célestins et à la place Bellecour et dont l'urbanisation, à la fin du XVIII^e siècle, coïncida avec la suppression du couvent fondé par Amédée VIII et l'abandon par le roi de Sardaigne Victor Amédée III de ses droits sur le terrain acquis en 1315 par son lointain ancêtre⁴⁰.



-
- 38 Bernard DEMOTZ, «La politique internationale du comté de Savoie durant deux siècles d'expansion (début XIII^e – début XV^e siècle)», *Cahiers d'histoire*, 19, 1974, p. 29-64 aux p. 33-34.
- 39 Eva PIBIRI, *En voyage pour Monseigneur. Ambassadeurs, officiers et messagers à la cour de Savoie (XIV^e-XV^e siècles)*, Lausanne, 2011 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, XI), p. 111-113.
- 40 Sur l'urbanisation à Lyon au XVIII^e siècle, cf. en dernier lieu Susanne RAU, «The Urbanization of the Periphery. A Spatio-Temporal History of Lyon since the Eighteenth Century», *Historical Social Research*, 38, 3, 2013, p. 150-175.

Tableau 1 : Présentation des comptes de la maison de Lyon

<i>Cote</i>	Début, fin et durée de l'exercice comptable	Longueur des peaux et des rouleaux (cm)	Nombre de lignes de texte par peau
<i>Fasc. 2</i>	Compte 1 : du 1/02/1320 au 28/02/1322 (2 ans et 27 jours)	Peau 1 : 66,2 Peau 2 : 57,7 Peau 3 : 67,7 Total : 191,6	Peau 1 : 91 l. Peau 2 : 75 l. Peau 3 : 66 l.
<i>Fasc. 3</i>	Compte 2 : du 28/02/1322 au 20/09/1323 (1 an et 29 semaines)	Peau 1 : 78,0 Peau 2 : 73,3 Peau 3 : 71,2 Total : 222,5	Peau 1 : 83 l. Peau 2 : 79 l. Peau 3 : 59 l.
<i>Fasc. 4</i>	Compte 3 : du 20/09/1323 au 22/01/1325 (1 an et 22 semaines)	Peau 1 : 75,5 Peau 2 : 75,8 Total : 151,3	Peau 1 : 87 l. Peau 2 : 87 l.
<i>Fasc. 5</i>	Compte 4 : du 22/01/1325 au 10/08/1326 (1 an, 28 semaines et 3 jours)	Peau 1 : 66,2 Peau 2 : 30,8 Total : 97	Peau 1 : 66 l. Peau 2 : 26 l.

Tableau 2 : Revenus et dépenses en argent de la vigne et courtil (en viennois de Lyon)

Comptes	Recettes	Dépenses	Solde*
Compte n° 1 : du 1/02/1320 au 28/02/1322	144 l. 7 s. 4 d. (dont 28 l. de <i>forisseca</i>)	100 l. 14 s. 8 d.	+ 43 l. 12 s. 8 d.
Compte n° 2 : du 28/02/1322 au 20/09/1323	288 l. 12 s. 8 d. (dont 225 l. de <i>forisseca</i>)	278 l. 68 s. 6 d.	+ 10 l. 6 s. 2 d.
Compte n° 3 : du 20/09/1323 au 22/01/1325	89 l. 7 s. (dont 73 l. 6 s. 2 d. de <i>forisseca</i>)	86 l. 6 s. 10 d.	+ 60 s. 10 d.

Comptes	Recettes	Dépenses	Solde*
Compte n° 4: du 22/01/1325 au 10/08/1326	22 l. 7 s. (dont 15 l. de <i>forissecà</i>)	31 l. 15 s. 7 d.	- 9 l. 8 s. 7 d.

* Le solde positif est reporté en recette dans le compte suivant. Le solde du compte n° 3 mentionne un excédent de vin qui figure lui aussi à l'actif du compte n° 4.

Tableau 3: Dépenses et récolte de la vigne de la maison de Lyon

Année	Dépenses	Récolte**
1320	22 l. 12 s. 4 d.	44 sommées
1321	16 l. 8 s. 4 d. *	55, 5 sommées
1322 (<i>ad medium</i>)	-	14, 5 ânées
1323	25 l. 11 s. 6 d.	20, 5 ânées
1324	25 l. 10 s. 4 d.	47 ânées
1325 (<i>ad medium</i>)	-	28 ânées

* La moindre dépense en 1321 s'explique par le coût très faible de l'échalassage (1 livre et 17 sous au lieu de 8 à 9 livres les autres années).

** Sommée (*sommata*) et ânée (*asinata*) sont de capacité équivalente.

